

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de Votants : 12

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, POIRSON Philippe,

Etaient excusés : M. CHABERT Nicolas, Mme POTHIN Martine, Mme COCHET Aurélie (donne pouvoir à Isabelle LORIZ)

Était absent : M. GAGNEUX Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Bruno LEBLANC a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance est ouverte à 19h33.

1- Commissions communales – Point sur les dossiers en cours

A - Commission Affaires scolaires / Cimetière / CCAS avec Mme Isabelle LORIZ

. Mme Isabelle LORIZ annonce que Le FEU ARTIFICE aura lieu le JEUDI 14 juillet 2022 au stade de PIZAY, avec l'animation organisée par TERRE FLEURIE.

Du personnel bénévole sera à prévoir pour la sécurité des administrés avant le tir du feu d'artifice reliant la halle du village jusqu'au stade (barrières de sécurité, déviations ...)

B - Commission Urbanisme / Communication / Vie associative avec Mr Bruno LEBLANC.

URBANISME/ENVIRONNEMENT-FORET

Urbanisme :

a) Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. Bruno LEBLANC explique que le nom du commissaire enquêteur est connu. Les administrés seront prochainement informés des dates de réunions publiques pour la révision du PLU. L'information sera mise sur le site de la commune et Panneaux Pocket ainsi qu'un document dans chaque boîte aux lettres. Monsieur le Maire explique qu'il y a eu beaucoup de travail en amont pour cette révision du PLU.

Toutes les modifications que la commune a proposées à la révision générale du PLU, sont acceptées par tous les organismes. PPA (Personnes Publiques Associés) avec quelques recommandations.

Le début de l'enquête publique serait prévu le 13 juin prochain.

b) Téléphonie Mobile sur notre commune

Les travaux pour l'implantation du futur pylône de téléphonie mobile au chemin du Romaty vont débuter semaine 24

2- Avancement des travaux du Groupe Scolaire

M. Marc GRIMAND informe le Conseil que « la livraison » du bâtiment scolaire serait pour la fin du mois de JUIN 2022.

En effet, le retard constaté est dû au fait de manque de personnel dans certaines entreprises.

A ce jour, l'extérieur de l'école se met en place et au mois de juillet, la société MARTIN TP viendra effectuer les travaux pour l'élargissement de la voirie, chemin de la Combette et création d'un accès « mode doux ».

Coût du bâtiment : M. Marc GRIMAND annonce une hausse de l'ordre de 8 % due à l'augmentation du prix des matières premières.

Mme Carole BARRO demande quand commencera les travaux pour le plateau sportif. M. Marc GRIMAND explique que, normalement, tout serait terminé au mois d'août 2022.

La date de l'inauguration est à prévoir pour début septembre 2022.

1- Finances – Budget principal / Correctif du vote des taux des taxes pour 2022

Par délibération du 11 avril 2022, télétransmise au contrôle de légalité le 12 avril 2022, le conseil municipal a fixé les taux d'imposition des taxes directes locales de la manière suivante :

- Taxe foncière bâti : 32 %
- Taxe foncière non bâti : 48.88 %

Madame la Préfète, par courrier du 21 avril 2022, attire l'attention du conseil municipal sur la règle de lien de droit commun applicable au foncier non bâti, selon laquelle le taux de foncier non bâti ne peut pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe sur le foncier bâti.

Dans le cas présent, le coefficient de variation de la taxe sur le foncier bâti est de 1,049180, alors que celui de la taxe sur le foncier non bâti est de 1,098427.

Par conséquent, le taux sur le foncier non bâti est limité à 46,69 % ($44,50 \% \times 1,049180$).

Il convient donc d'inviter le conseil municipal à prendre une nouvelle délibération avant de compléter un nouvel état 1259.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

- Taxe foncière bâti : 32 %
- Taxe foncière non bâti : 46,69 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de passer le taux d'imposition de la taxe foncière bâti à 32 % et le taux d'imposition de la taxe foncière non bâti à 46.69 %

ET

AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2- Budget 2022 - Régularisation non budgétaire solde du compte 1641

Les travaux engagés sur la fiabilisation de la dette (solde du compte 1641) font ressortir une anomalie ancienne (années antérieures à 2008), relative à la gestion de la dette.

A ce jour, le Trésorier nous informe que sur l'état global de la dette de l'exercice 2022 (voir en annexe), un solde négatif apparaît sur la première ligne de la colonne « capital restant dû » de - 3 834,36 €.

Selon les recommandations du CNOCP (Conseil de normalisation des comptes publics), cette insuffisance de crédits au compte 1641 peut être corrigée par une opération d'ordre non budgétaire par débit du compte 1068 pour - 3 834,36 € en contrepartie d'un crédit du compte 1641 pour + 3 834,36 €.

Cette opération neutre budgétairement les résultats comptables et doit être autorisée au moyen d'un certificat administratif (voir annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de procéder aux opérations d'ordres comme suit :
Dépenses investissement compte 1068 : - 3 834,36 €
Dépenses investissement compte 1641 : + 3 834,36 €
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

3- Budget Commune : Décision modificative n°1 – Rééquilibrer le budget d'investissement 2022 à la suite de l'intégration du « reste à réaliser » 2021

Le budget est en sous-équilibre pour la section d'investissement.

En effet, le montant des dépenses d'investissement comporte un total de 3 041 405,51 € alors que les recettes d'investissement sont égales à 2 749 245,51 €. Il y a donc une différence de 292 260 € qui s'explique par l'intégration du « reste à réaliser » 2021 qui s'élève à un montant de 400 000 €.

Les dépenses d'investissement doivent être couvertes par des recettes d'investissement.

Afin de régulariser et rééquilibrer le budget d'investissement, il y a lieu de réduire les dépenses d'investissement comme suit :

Dépenses d'Investissement / Chapitre 21 / Imputation 2188 soit : **- 292 160 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de réduire les dépenses d'investissement de - 292 160,00 € sur l'écriture comptable du compte 2188
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

4- Projet de vidéoprotection pour le futur Groupe Scolaire et renforcement de l'existant en Centre-Bourg

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire, il y a lieu de mettre en place un système de vidéoprotection et de renforcer l'existant en Centre-Bourg.

Les objectifs de ce dispositif étant de : dissuader, détecter et identifier les auteurs de vols et dégradations sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTÉ le principe de poursuite du déploiement de la vidéo protection ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité des abords des bâtiments du nouveau groupe scolaire et le renforcement du dispositif existant en Centre-Bourg ;

AUTORISE M. le Maire à engager et signer toutes les pièces nécessaires à l'opération (procédure de consultations, marchés publics) ;

APPROUVE l'installation du dispositif de vidéo protection ainsi que son plan de financement prévisionnel de 21 580 € Montant HT, soit 25 896,00 € Montant TTC ;

AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation de la Région, pour le financement des dépenses d'investissement au titre de l'installation des caméras sur les sites suscités ;

AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du système de vidéo protection, tels que les devis, conventions...

5- Demandes de subventions 2022 pour les Associations ou Entreprises

L'Association Française AFSEP des sclérosés en plaques

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux engagements pris par l'équipe municipale, le Conseil Municipal attribue prioritairement les subventions au RASED, au Comité de Jumelage et au Sou des Ecoles et ce, pour raisons budgétaires.

6- Informations diverses

a) La mise en tourisme de la 3CM

Philippe POIRSON chargé des questions d'histoire et de patrimoine présente un projet :

M. POIRSON vient de terminer d'écrire un texte historique (un peu plus de 25 pages) avec photos et cartes postales anciennes concernant notre village dans les années 1920.

Dans quel but ?

Permettre aux Pizolands et, en particulier aux nouveaux arrivants, de mieux connaître l'histoire du village : modes de vie, état d'esprit, vie quotidienne.

Ce travail prend appui sur des témoignages d'anciens, des travaux d'archives et des lectures d'ouvrages d'histoire locale. Les thèmes suivants sont abordés : (en suivant ou non un parcours dans le village).

Le catholicisme comme référence partagée : les croix, la vie des quartiers : les puits et les fours

Les grandes fermes et le cycle du blé, les morts de la Grande guerre

L'histoire de l'église, Pizay, lieu de passage : le relais de diligence et l'auberge Derrias

La laiterie, l'école, les fêtes et le bois de chauffage (affouage).

7- Questions diverses

a) Une personne du public alerte le conseil sur un problème récurrent concernant le stationnement de véhicule sur la voie publique route de Sainte croix.

Mr Le maire se propose d'aller à la rencontre du propriétaire de ce véhicule garé sur la voir publique et qui gêne la circulation

b) La date du dernier conseil avant les vacances est fixée au jeudi 7 juillet à 19h sous réserve de modification

Pour information :

Mr le maire propose de changer le jours du conseil municipal pour la rentrée de septembre, en remplaçant le jeudi par le lundi, Le conseil valide à l'unanimité.

c) Mr le maire propose une réflexion pour le futur nom de la nouvelle école (faire des propositions)

d) Le TRI à portée de main

Mr le maire informe qu'à partir de 2023, un nouveau système de collecte de tri via des poubelles à couvercle jaune sera mis en place. La 3CM communique actuellement sur le fonctionnement en distribuant des dépliants. A terme, les containers de tri jaune seront supprimés des points de collecte, il ne restera que le container de collecte du verre.

IMPORTANT ! La commande gratuite de poubelle jaune est à faire avant le 24 juin 2022, formulaires en mairie ou directement sur le site de la 3CM.

e) SIEA – Modernisation de l'éclairage public

M. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a signé les devis (reste à charge, environ 6000 € pour la commune) pour les modifications des coffrets électriques de l'éclairage public.

Une communication sera faite pour informer les habitants de la mise en place de l'extinction nocturne dans la commune.

Le SIEA a pris en charge le dossier et fera une proposition d'ici la fin de l'année pour passer l'éclairage public en LED

FIN de la séance à 21H11